

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE DES EXPOSITIONS

Compte rendu de l'assemblée du 10 mars.

Sont présents: Son Honneur le Maire Louis Payette, MM. les échevins Lavallée, L.-A. Lapointe, Larivière, Lévesque, Giroux, Laviolette, Robinson et Fraser.

Sont aussi présents: MM. Isaïe Préfontaine, J.-P.-L. Bérubé, Guillaume Boivin, représentant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. Lapointe, M. l'échevin L.-A. Lavallée est nommé président de cette Commission.

M. Isaïe Préfontaine demande que la Ville prenne l'initiative d'un mouvement pour établir, en 1911, une exposition internationale à Montréal. Il cite l'exemple d'autres villes qui ont eu de ces expositions qui leur ont rapporté des bénéfices considérables. Il croit que cette exposition devrait se faire sous le patronage du Gouvernement Fédéral, afin que tous les pays puissent être invités officiellement à y prendre part. "Si Montréal ne profite pas du mouvement qui se fait, ait-il, en faveur d'une exposition internationale au Canada, d'autres villes de la Puissance feront les démarches nécessaires pour avoir chez elles cette exposition."

M. l'échevin L.-A. Lapointe se déclare favorable à une exposition, et il lit la section 109 de l'article 300 de la charte, laquelle permet à la Cité de contribuer à l'établissement d'une exposition industrielle ou agricole. "Cette disposition de la loi, dit-il, ne permet pas à la Cité de contribuer à l'établissement d'une exposition internationale."

M. l'échevin Lavallée dit que, dans son opinion, la première démarche à faire est d'obtenir de la Législature de Québec des pouvoirs plus étendus afin que la Ville, si elle le juge opportun, puisse aider à la réalisation du projet d'une exposition internationale.

M. Bérubé déclare qu'il partage entièrement les vues de M. l'échevin Lavallée, et il demande que l'on s'adresse immédiatement à la Législature pour obtenir les pouvoirs dont la Ville a besoin.

MM. les échevins Fraser et Robinson déclarent qu'ils ne sont pas opposés à ce que l'on demande à la Législature des pouvoirs étendus; mais, ils croient que, lorsqu'il s'agira d'adopter finalement l'idée de tenir une exposition internationale à Montréal, l'on devra convoquer préalablement une assemblée de tous les corps publics et de tous les principaux citoyens pour connaître leur opinion sur la question, vu que cette exposition ne pourrait être un succès sans le concours de tous les citoyens.

M. l'échevin Lévesque propose alors, et il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les mesures nécessaires soient prises afin d'obtenir, à la présente session de la Législature, si possible, un amendement à la Charte, donnant à la Cité les pouvoirs nécessaires pour faire une exposition internationale à Montréal, et que M. l'échevin Lavallée, président de cette Commission, soit prié de voir à la rédaction de cet amendement à la Charte de la Cité.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

SPECIAL COMMITTEE re EXPOSITIONS

Report of meeting held the 10th of March.

Present: His Worship the Mayor Louis Payette, Ald. Lavallée, L. A. Lapointe, Larivière, Lévesque, Giroux, Laviolette, Robinson and Fraser.

There were also present: Messrs. Isaïe Préfontaine, J. P. L. Bérubé, Guillaume Boivin, representing the "Chambre de Commerce" of the district of Montreal.

On motion of Ald. L. A. Lapointe, Ald. Lavallée was appointed chairman of this Committee.

Mr. Isaïe Préfontaine asked the City to take the initiative in order to open in 1911 an international Exhibition in Montreal. Mr. Préfontaine mentioned other cities where such Exhibitions had been of great benefit. He thought that the said Exhibition should be held under the patronage of the Federal Government, so that various countries might be officially invited to take part in it. If Montreal did not take advantage of the movement favoring an international Exhibition in Canada, other Cities of the Dominion would take steps to have such an exhibition.

Ald. L. A. Lapointe declared himself in favor of an Exhibition and read sub-section 109 of article 300 of the Charter, which authorises the City to contribute to the establishment of an industrial or agricultural exhibition. This provision of the law, he said, did not permit the City to contribute to the establishment of an international Exhibition.

Ald. Lavallée stated that, in his opinion, the first step to be taken was to obtain from the Quebec Legislature more extensive powers in order that the City, if it deems it advisable, might help forward the project of an international Exhibition.

Mr. Bérubé stated that he concurred entirely in the views of Ald. Lavallée, and he asked that the Legislature be immediately asked to grant the authority needed by the City.

Ald. Fraser and Robinson stated they were not opposed to an application being made to the Legislature for more extension powers; but, they thought, that when the question, to finally adopt the idea of holding an international Exhibition in Montreal, was being decided, a meeting of all the public corporations, and the principal citizens, should be convened in order to ascertain their opinion of the matter. The Exhibition would not be a success without the concurrence of all the citizens.

Ald. Lévesque moved, and it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the necessary steps be taken in order to obtain if possible, at the present session of the Legislature, an amendment to the Charter giving the City the necessary powers for the holding an international Exhibition in Montreal; and that Ald. Lavallée, chairman of this Committee be asked to see to the drafting of said amendment to the City Charter.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.